



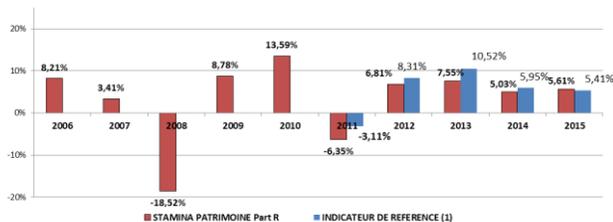
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,86 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance (cf. précisions dans le prospectus)	<p><u>Jusqu'au 31/03/2015</u> : 20% de la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la plus élevée des 2 performances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Performance de l'indicateur de référence à postériori (25% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis +25% MSCI World dividendes réinvestis + 50% Eonia capitalisé OIS)</li> <li>Performance de 5%) annuels prorata temporis</li> </ul> <p><u>A compter du 1<sup>er</sup>/04/2015</u> : 20 % de la différence positive entre la performance du FCP et la performance de l'indicateur de référence à postériori suivant : 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 20% MSCI World dividendes réinvestis + 60% EONIA capitalisé OIS.</p> <p>La commission de surperformance s'élève à 0,31% de l'actif net au titre de l'exercice 2015.</p>

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2015. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il est possible qu'à l'avenir le montant prélevé soit inférieur. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.stamina-am.com](http://www.stamina-am.com).

PERFORMANCES PASSES



annuelles sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FCP. Le FCP a été créé le 19/08/1999. La devise de référence est l'euro (EUR).

Le FCP a changé de dénomination le 18 décembre 2015 : STAMINA PATRIMOINE en remplacement de PRIMONIAL PATRIMOINE.

A compter du 19/03/2015, suite au changement de stratégie de gestion, l'indicateur de référence a posteriori est modifié et devient 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis +20% MSCI World dividendes réinvestis+60% Eonia capitalisé OIS. Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances

INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : STAMINA ASSET MANAGEMENT, 19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

**Modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative peut être consultée auprès de Stamina Asset Management, 19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de STAMINA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus ou auprès de Stamina Asset Management. Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Stamina Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2016.